



Chaîne d'Amitié pour la Sécurité et l'Information des Motards

Département des "Côtes-d'Armor"

Association Loi 1901 - N° assoc. W221000697

Agrément Jeunesse et Sport

BULLETIN D'ADHESION 2022 / 2023

Mr Mme Mlle

Nom Prénom

Date et lieu de naissance/...../..... à

Adresse

Code postal Ville

N° téléphone portable

E mail (lisible)

Profession

Date d'obtention de la catégorie A2 ou A du permis de conduire/...../.....

Assurance (Compagnie) Moto

Je désire adhérer à la CASIM 22 en qualité de membre et participer:

- Activités loisirs + Stages de perfectionnement: 70 €
- Aide-moniteurs (encadrement), Moniteurs (encadrement), Conseil d'administration : 30 €

Documents (en cours de validité) à joindre au bulletin d'inscription :

- photocopie du permis de conduire,
- photocopie de l'attestation d'assurance de la moto utilisée.

Lieux de rendez-vous:

THEORIE : 18 rue du Sabot 22440 PLOUFRAGAN

PRATIQUE : Piste Auto-école St-Pierre 22960 PLEDRAN

Je soussigné (e)

Autorise la CASIM 22 à utiliser mon image (photo) à des fins de promotion de la CASIM sur tout support de communication (plaquette publicitaire, site internet de la CASIM, tracts lors de manifestations diverses, etc...).

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la (ou des) photographie(s) ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Je souhaite faire partie de la Mail-List et recevoir courriers et informations par mail.

J'ai pris connaissance de l'article ci-dessous concernant les ASSURANCES:

Je déclare faire mon usage personnel (sous réserve d'une éventuelle participation de ma compagnie d'assurances) de tous les dommages corporels ou matériels que moi-même ou mon véhicule aurais à subir, ou causerais aux tiers, au cours des exercices, la CASIM déclinant toute responsabilité en ce domaine. Il est bien entendu que ce qui précède n'est valable que si j'utilise une moto autre que celles mises à ma disposition par la CASIM, lui appartenant et pour laquelle elle a souscrite une assurance (dans le cadre des exercices prévus par la CASIM uniquement) auprès de la SMACL. Je m'engage par ailleurs à avertir mon assureur que j'utilise ma moto pendant ces stages. Cette démarche est une simple formalité vis-à-vis de ce dernier, qui ne devrait faire aucune difficulté à ce sujet. Il est toutefois normal de l'avertir par correction.

La CASIM est assurée en responsabilité civile pour les activités qu'elle organise, mais assure uniquement la moto qu'elle met à la disposition des adhérents y compris en cas de blessure du pilote.

Toutefois, l'adhérent qui utilise son propre matériel devra être assuré par lui-même tant pour les dommages pouvant être causés aux tiers que pour ses propres dommages matériels ou corporels.

Fait à

Le/...../.....

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"